## BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

## TRANSACTION VENTE

Tarifs applicables au 7 juillet 2022

## TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente compris entre 0 € et 150 000 € : 9 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 150 001 € et 300 000 € : 8,5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 300 001 € et 450 000 € : 8 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 450 001 € et 600 000 € : 7,5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 600 001 € et 750 000€ : 7 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 750 001 € et 900 000€ : 6,5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente supérieur à 900 001 € : 6 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

Honoraires de négociation minimum de 5 000 € TTC pour tous les biens

REMAPI, marque de la SAS APIREM , SAS au capital de 20 000,00 € - Siège social : 10 rue de Serre 54000 NANCY - RCS NANCY n°849 180 955 - Carte professionnelle Transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI54012019000040221 délivrée par CCI de Nancy

